

Rivière-Rouge, le 21 novembre 2013

Transmission par courriel (greffe@regie-energie.qc.ca)

Régie de l'Énergie
A/S Me Dubois
Tour de la Bourse
800 rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal Québec H4Z 1A2

**Objet : Dossier de la Régie R-3863-2013 « Demande d'autorisation du projet
Lecture à distance – Phase 2 et 3 » Soumission d'une demande d'intervention**

ForSAK TechoCOM Inc considère que l'utilisation de la bande ISM 900Mhz dans un projet d'envergure nuira à nos efforts et ceux d'une multitude d'initiatives locales pour offrir des dessertes Internet en zone rurale. ForSAK TechnoCOM Inc utilise pour ses opérations les fréquences ISM 900Mhz, 2.4Ghz et 5.8Ghz pour offrir du service Internet principalement dans la Vallée-de- la-Rouge (Hautes-Laurentides).

Les grosses entreprises de télécommunications ne s'intéressent peu au monde rural puisque leur modèle d'affaires n'y trouve pas son compte. Des initiatives locales s'imposent pour palier à l'absence de service Internet adéquat. Pour des raisons économiques évidentes, la capacité d'entreprise comme la nôtre de mettre en place et d'opérer un service Internet repose essentiellement sur l'utilisation de spectre de fréquences radioélectriques libres de licence. Le même spectre qu'Hydro-Québec utilise pour son réseau de maillage pour la gestion de leur équipement d'abonnés.

Déjà en 2010 Industrie Canada publie un document ayant pour titre « Inventaire des fréquences radioélectriques » dans lequel ils indiquent une augmentation significative d'appareils utilisant les bandes pour lesquelles aucune licence n'est requise. Nos infrastructures de télécommunications sans fil sont de plus en plus immergées dans un bruit technologique constant et augmentant. Toutefois on ne peut comparer l'effet d'appareil individuel et de puissance moindre avec la mise en service d'un système distribué de l'ampleur annoncé par Hydro-Québec Distribution.

Notre inquiétude est grande face à la décision d'Hydro-Québec d'implanter unilatéralement son réseau maillé en 900Mhz. Industrie Canada indique dans le document circulaire CIR-67 « *Information à l'intention des exploitants de systèmes radio à modulation numérique dans les bandes de fréquences radioélectriques exemptes de licence* » que tous les utilisateurs exploitants des dispositifs ou des systèmes dans les bandes de fréquences radioélectriques exemptes de licence sont considérés sur un pied d'égalité et peuvent déployer leur matériel radio certifié à n'importe quel moment et n'importe où.

Notre inquiétude réside dans le fait que le règlement de tout problème de brouillage incombe uniquement aux exploitants de matériel radio exempt de licence.

Quoiqu' Industrie Canada encourage fortement les négociations entre les exploitants des systèmes radio exempts de licence touchés pour régler les problèmes de brouillage. Industrie Canada ou tout autre organisme réglementaire ou d'arbitrage n'interviendront pas pour faciliter le processus. Dans quelle mesure une PME, une OBNL ou encore une coopérative de télécommunications pourra négocier et avoir gain de cause avec la société d'état?

Ce qui nous laisse aussi perplexes, c'est que le Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a consenti un effort budgétaire de l'ordre de 24 M\$ (argent des contribuables québécois) pour soutenir des entreprises qui s'appliquent au déploiement d'une couverture Internet pour les secteurs mal ou pas desservis par un service supérieur à 1,5Mbps. Notre expérience terrain démontre, sans aucune ambiguïté, l'utilité de la bande ISM 900Mhz pour réaliser de tel projet. Les citoyens sont perdants sur toute la ligne si Hydro-Québec s'impose dans le seul spectre sans licence sous le 1Ghz disponible pour le déploiement de service Internet large-bande en milieu rural.

L'achat de bande de fréquence du spectre de radiofréquence est inaccessible pour les petits fournisseurs Internet rural. Notre présence sur le territoire contribue directement à l'essor socio-économique des régions. Dans quelle mesure Hydro-Québec ne pourrait-il pas envisager d'opérer son système sur des bandes de fréquences exclusives et de laisser les petits fournisseurs Internet utiliser sans encombre la portion du spectre convoité pour leur opération et gestion des compteurs électriques.

L'opération d'un service Internet en zone rurale requiert cette technologie. L'environnement rural par ses forêts, ses lacs et la géographie accidentée en font un milieu très hostile pour la propagation d'ondes hertziennes. La bande 900Mhz est d'une nécessité absolue pour nos systèmes présents et futurs. Un effet positif de l'éloignement des grands centres urbains est la faible pollution des bandes de fréquences 900Mhz, 2.4Ghz et 5.8Ghz. Le projet d'Hydro-Québec Distribution risque de contaminer définitivement le spectre radio non licencié et nuire aux régions.

Entre nous les fournisseurs de services Internet sans-fil, nous coordonnons nos efforts pour limiter le brouillage entre nos sites. Il est évident qu'Hydro-Québec doit tenir compte des petits fournisseurs Internet dans la mise en service de leur système.

Par la présente, ForSAK TechnoCOM Inc. demande à la Régie d'informer Hydro-Québec que le maintien de la desserte d'Internet en milieu rural, qui est un droit aussi prépondérant que le service offert par Hydro-Québec, est réussi grâce aux spectres exempts de licence déjà utilisés au bénéfice des citoyens. Les intentions d'Hydro-Québec, en allant à l'encontre des services déjà offerts, ne peuvent que desservir la population. La Régie doit inviter Hydro-Québec à considérer toute exploitation à grande échelle des

spectres exempts de licence et de considérer d'autres bandes de fréquences radioélectriques ou d'autres technologies pour mener à bien leur projet.

Advenant des audiences publiques sur cette question, nous souhaiterions faire entendre notre point de vue par un représentant de notre choix.

Nous espérons que notre situation fragile soit prise en compte pour que nous puissions continuer à offrir un service Internet à l'échelle de nos moyens. Toutefois, nous sommes prêts à soumettre des idées à Hydro-Québec pour le déploiement de leur ambitieux projet, lequel pourrait satisfaire les plans d'affaires de nos entreprises respectives et profiter à l'ensemble des citoyens du Québec rural.

Veuillez acceptez l'expression de mes salutations les plus sincères.



Sébastien Fortin
Président
ForSAK TechnoCOM inc.
1822 Chemin Lac Marsan Ouest
Rivière-Rouge Québec J0T 1T0
info@forsak.com

c.c. Un Québec Branché sur le monde Inc.